

Contrat d'adhésion 2021

Je soussigné(e) M, Mme, Mlle
responsable de l'enseigne
Nombre de salariés :

Raison sociale :

Activité :

N° SIRET : **Code APE :**

Adresse du siège social :
.....
.....

Adresse de l'établissement commercial (si différente) :
.....
.....

Téléphone : **Portable :**

Mail :@.....

Ma cotisation annuelle aux Vitrines est de :€ HT + 20% TVA =€ TTC

J'adhère au prélèvement* : **Mensuel** **Trimestriel** **Semestriel** **Annuel**

Ou je règle par chèque à réception de la facture

*Joindre un RIB à ce courrier

Cartes InterCEA pour équipe* : Nb de salariésx 9€ TTC =€ TTC

*Merci de compléter le tableau ci-joint avec les noms et prénoms de chacun des salariés concernés et de joindre un règlement distinct par chèque ou espèces, à destination et ordre d'InterCEA.

Contrat d'adhésion aux Vitrines de Nancy

ARTICLE 1 : Le présent contrat est valable jusqu'au 31 décembre de l'année civile en cours au moment de sa signature, et est renouvelé annuellement par tacite reconduction. Néanmoins, l'entreprise adhérente peut dénoncer ce contrat à la fin de chaque année civile sous réserve d'une demande écrite auprès des Vitrines de Nancy au plus tard un mois avant la fin du présent contrat. Les Vitrines de Nancy se réservent le droit de mettre fin au présent contrat conformément aux statuts de l'association. (Fausse déclaration, non-paiement de la cotisation, conduite de nature à nuire à l'image de l'association, non-respect du contrat ...).

ARTICLE 2 : Le contrat prend fin de plein droit en cas de cessation d'activité.

ARTICLE 3 : L'adhésion aux Vitrines de Nancy implique une participation financière dont le montant est précisé dans le barème de cotisation ci-dessus. La cotisation est fonction du nombre de salariés, de la localisation du commerce et du statut de votre entreprise. **Tout adhérent n'ayant pas réglé sa cotisation à la date d'échéance de sa facture (hors prélèvements) perdra de fait tous les avantages liés à son adhésion.**

ARTICLE 4 : L'entreprise adhérente doit avertir de tout changement qui pourrait intervenir et serait susceptible de modifier la cotisation annuelle.

ARTICLE 5 : Le barème des cotisations peut à la fin de chaque année civile être revalorisé pour l'année suivante. Tout adhérent sera prévenu de toute modification sur le barème avant le 31 octobre de chaque année.

ARTICLE 6 : Toute adhésion comprend la souscription obligatoire au partenariat des chèques cadeaux, avec une commission de 1% HT déduite des remboursements (soumise à TVA 20% - contre 8% HT de commission pour un non-adhérent) de la valeur nette des chèques cadeaux encaissés en magasin.

Les Vitrines de Nancy s'engagent à rembourser son partenaire commerçant dans un délai maximum de 10 jours ouvrés, à réception du relevé et sous réserve de sa validité.

Lors du premier envoi, il est demandé d'adresser une adresse mail valide pour l'envoi des documents de remboursement ainsi qu'un relevé d'identité bancaire (IBAN) à l'association pour un traitement rapide et optimal.

L'association s'engage à avoir mis en œuvre toutes les précautions nécessaires destinées à empêcher une falsification des chèques cadeaux.

Le commerçant s'engage à vérifier l'authenticité des titres grâce à la date de validité (au recto) et l'encre anti-copie orange fluo (au verso) attestant que le chèque n'ait pas été photocopié. Il engage sa responsabilité, dans le cas où il accepterait un chèque cadeau falsifié et ne pourra en aucun cas obtenir le paiement du chèque ainsi accepté, en fraude des droits de l'émetteur.

En cas de perte de titres, seuls les talons des chèques cadeaux munis des codes-barres conservés par le commerçant feront foi pour un remboursement. Dans l'hypothèse où l'émetteur serait victime d'un vol, il aura toujours la possibilité de retirer de la circulation les chèques ainsi volés. Il en avertira immédiatement l'association par email, qui alertera les commerçants. Ceux-ci s'engageront à refuser lesdits chèques.

ARTICLE 7 : Toute adhésion vous donne l'opportunité d'offrir du stationnement gratuit à vos clients .

Offrez-leur 3 tickets parking et garantisiez-leur 1h30 à 0€.

- Commande par lot minimum de 100 tickets
- Tarif unitaire de 0,25€ TTC sous réserve de modifications dues aux engagements contractuels de l'association (0.30€ TTC pour un non adhérent)
- Liste des enseignes participantes à l'opération, avec leurs conditions d'attribution spécifiées, disponible sur www.boutic-nancy.fr
- Le commerçant s'engage:
 - dans la démarche pour une durée d'un an à signature du contrat avec tacite reconduction, sauf demande contraire effectuée par accusé de réception un mois avant la date de fin d'engagement.
 - à installer le kit de communication fourni par les Vitrines sur son lieu de vente
 - à se faire relais de l'opération auprès de ses clients.

Par signature, je m'engage à respecter les conditions générales d'adhésion et certifie sur l'honneur l'exactitude de ma déclaration. En cas de facture impayée, je reconnais perdre mes avantages mais rester redevable du montant de l'adhésion.

A Nancy, le

Signature :

Fiche de renseignements BOUTIC

Nom de l'enseigne :

Activité :

Nom et prénom du responsable :

Adresse postale :

Téléphone :

Email :@.....

Site internet :

Page Facebook :

Page Instagram :

Application mobile :

Horaires d'ouverture :



Lundi :

.....

Mardi :

.....

Mercredi :

.....

Jeudi :

.....

Vendredi :

.....

Samedi :

.....

Dimanche :

.....

Fiche de renseignements BOUTIC

Adhérent "Vitrines de Nancy": OUI NON

Accepte les Chèques Cadeaux: OUI NON

Accepte les Tickets Parking: OUI NON

➔ **Un MAXIMUM de DÉTAILS = Un MAXIMUM de VISIBILITÉ**

Description de l'enseigne et / ou slogan :

.....
.....
.....
.....

Produits et services proposés :

-
-
-
-
-
-
-
-
-

Marques proposées :

-
-
-
-
-
-
-

Merci de nous transmettre une photo de votre enseigne en format paysage JPEG à l'adresse suivante :

lesvitrinesdenancy@gmail.com

Une fois votre fiche créée, vos codes d'accès vous seront fournis

Nom :

Signature :

Cartes InterCEA 2021

**Merci de renseigner le tableau ci-dessous pour obtenir
les cartes individuelles et nominatives de vos salariés.**

*(Règlement par chèque ou espèces de 9€ TTC par carte à l'ordre d'InterCEA,
à remettre à Claire à l'Office du Commerce, place Maginot, pour commande)*

**Vous serez ensuite avertis par email de leur mise à disposition
à l'Office du Commerce place Maginot, pour retrait.**

Nom du salarié

Prénom du salarié

Email

Nom du salarié	Prénom du salarié	Email